23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Approbation d’accords de coopération entre l’État fédéral et les régions en matière de régularisation fiscale

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation d’accords de coopération entre l’État fédéral et les régions en matière de régularisation fiscale.

Dans le but de rendre le système de régularisation fiscale, réintroduit par la loi-programme du 18 juillet 2025, applicable à tous les impôts et d’harmoniser les initiatives législatives en la matière, les autorités fédérales ont conclu des accords bilatéraux avec la Région wallonne et la Région flamande.

Avant-projet de loi portant approbation de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif à la gestion du service chargé de la régularisation des impôts régionaux et des capitaux fiscalement prescrits non ventilables, ainsi qu'à la mise en place d'un système de régularisation des capitaux fiscalement prescrits non ventilables, et de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région flamande concernant la régularisation des montants non fractionnables

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://jambon.belgium.be
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
pol.vandendriessche@kcfin.be

© 2026 - news.belgium.be